

FORFAITS

Pour les FIMI LOGES 1^{ère} année, choix entre :

Forfait 7/7 : Le forfait 7/7 donne accès à un crédit repas équivalant à l'ensemble des repas (petits-déjeuners du lundi au vendredi) , (déjeuners et dîners du lundi au dimanche) en période de cours (sauf samedi soir), et du lundi au vendredi (petit déjeuner et midi) en période de vacances (hors congés d'été).

Forfait 5/7 Liberté Pt Déj : Le forfait 5/7 Liberté petit déjeuner donne accès à un crédit repas équivalant à l'ensemble des repas (petits déjeuners, déjeuners et dîners) du lundi au vendredi en période de cours, mais permet aussi de bénéficier d'un report des repas non consommés sur les services du week-end et des vacances du mois en cours. Si un étudiant a consommé l'ensemble des repas de son forfait, il peut acheter des repas en complément au même tarif que son forfait de base.

Pour les FIMI LOGES 2^{ème} année, choix entre :

Forfait 7/7 : Le forfait 7/7 donne accès à un crédit repas équivalant à l'ensemble des repas (petits-déjeuners du lundi au vendredi) , (déjeuners et dîners du lundi au dimanche) en période de cours (sauf samedi soir), et du lundi au vendredi (petit déjeuner et midi) en période de vacances (hors congés d'été).

Forfait 5/7 Liberté Pt Déj : Le forfait 5/7 Liberté petit déjeuner donne accès à un crédit repas équivalant à l'ensemble des repas (petits déjeuners, déjeuners et dîners) du lundi au vendredi en période de cours, mais permet aussi de bénéficier d'un report des repas non consommés sur les services du week-end et des vacances du mois en cours. Si un étudiant a consommé l'ensemble des repas de son forfait, il peut acheter des repas en complément au même tarif que son forfait de base.

Forfait 5/7 Liberté sans petit déjeuner ou simple : Le forfait 5/7 Liberté simple donne accès à un crédit repas équivalant à l'ensemble des repas (déjeuners et dîners) du lundi au vendredi en période de cours, mais permet aussi de bénéficier d'un report des repas non consommés sur les services du week-end et des vacances du mois en cours. Si un étudiant a consommé l'ensemble des repas de son forfait, il peut acheter des repas en complément au même tarif que son forfait de base.

Pour les autres étudiants : choix entre les forfaits 7/7, 5/7liberté avec ou sans petit déjeuner, forfait mois et repas à l'unité (ci-dessous) :

Forfait demi pensionLiberté (ou forfait mois) : Le forfait correspond à un crédit à d'un repas par jour utilisable du lundi au vendredi (1 repas par jour de cours durant le mois). Des repas supplémentaires peuvent être ajoutés au même tarif que le forfait de base. L'étudiant peut manger 2 repas la même journée (1 le midi et 1 le soir) en cas de repas non consommé sur une journée dans le mois en cours.

Repas à l'unité et repas acheté en complément d'un forfait : Le seuil minimum de rechargement est fixé à 5 repas. Dans ce cas-là, le solde crédité sur la carte est reporté chaque mois mais n'est pas remboursable. Possibilité d'inviter, avec son crédit repas, jusqu'à 2 personnes par service au prix de 5,83 € le repas.

Modification de forfait trimestrielle :

Toute demande de modification de forfait restauration doit être faite au moment des campagnes dématérialisées via l'application INKK

<https://inkk-restaurants.insa-lyon.fr/> . Les changements se font uniquement trimestriellement selon le calendrier défini (voir calendrier changement de forfait).

**Le crédit repas est déposé au premier jour du mois sur la carte de l'étudiant.
Les repas non consommés à la fin de chaque mois ne sont pas reportés sur le mois suivant, ni remboursés.
Chaque mois commencé est dû intégralement**